

PLAN SANTE 28

DISPOSITIF D'AIDE A L'HEBERGEMENT

Dans le cadre du Plan Santé 28 que le Conseil départemental met en œuvre, vous pouvez bénéficier du dispositif d'aide à l'hébergement afin de faciliter votre arrivée dans le département pour votre stage ou votre remplacement.

Logements attribués en fonction du lieu d'exercice

Dispositif OUVERT aux remplaçants

En fonction des lieux de stage ou de rempla, d'autres localisations de logements peuvent être proposées.

DREUX :

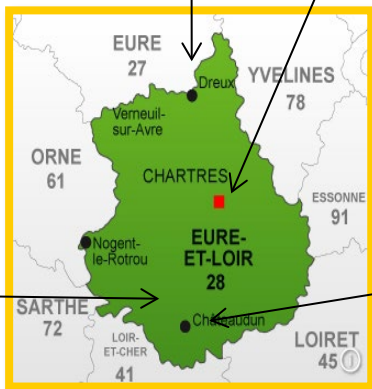
1 maison de 6 chambres :

- ⇒ 6 chambres (lits doubles) avec salle de bain et wc privatifs
- ⇒ 1 cuisine équipée avec espace de restauration commune
- ⇒ Accès wifi
- ⇒ Parking privé
- ⇒ Arrêt de bus à proximité
- ⇒ Gare ferroviaire/routière à 5 min. en voiture et 12 min. en bus

CHARTRES :

6 logements meublés :

- ⇒ T1 de 18m²
- ⇒ Kitchenette équipée
- ⇒ Salle de bain et wc privatifs
- ⇒ Accès wifi
- ⇒ Accès à la laverie, salle TV (*hors période été*)
- ⇒ Parking public
- ⇒ Situés à 15 min. à pied de l'hyper centre-ville
- ⇒ Arrêt de bus à proximité (Gare ferroviaire / routière)



BROU :

1 appartement avec 3 chambres :

- ⇒ 3 chambres dont 1 avec lit double
- ⇒ 1 salle de bain et wc
- ⇒ 1 cuisine équipée avec espace de restauration commune
- ⇒ Accès wifi
- ⇒ Parking privé
- ⇒ Situé à 10 min à pied du centre-ville
- ⇒ Gare ferroviaire à 15 min. à pied

CHATEAUDUN :

1 maison avec 2 chambres :

- ⇒ 2 chambres
- ⇒ 1 salle de bain + 1 salle d'eau et 2 wc
- ⇒ 1 cuisine équipée avec espace de restauration commune
- ⇒ Accès wifi
- ⇒ Parking privé
- ⇒ Située à 700 m du centre-ville
- ⇒ Gare ferroviaire et lignes de bus à 300 m à pied

Liste des pièces pour constituer votre dossier d'aide au titre du dispositif « Hébergement »

- Courrier de demande de logement auprès du Président du Conseil départemental au titre du dispositif « Hébergement », mesure du Plan santé 28
- Carte d'identité (recto/verso)
- RIB
- Attestation d'assurance pour l'occupation du logement (à transmettre avant votre arrivée dans le logement)
- Carte d'étudiant ou sinon une attestation de scolarité*
- Convention de réalisation du stage* / Contrat de remplacement

Aide cumulable avec le dispositif d'aide aux déplacements pour les étudiants (Hors médecine générale libérale) et les remplaçants

*en fonction de votre situation, d'autres documents pourront vous être demandés

Contact : Anne-Sophie HERBELIN
Conseil départemental d'Eure-et-Loir
☎ : 02.37.88.08.57
@ : plansante28@eurelien.fr

